



CABINET DU PRÉFET
bureau de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 28 mai 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction de l'apéritif géant lancé sur le réseau social FACEBOOK Les vendredi 28 mai et samedi 29 mai 2010

Une invitation à participer à un « apéro géant » a été lancée via le réseau social FACEBOOK. Cette manifestation est prévue le vendredi 28 mai et le samedi 29 mai 2010 sur les places de la République, Broglie et Kléber à Strasbourg.

Or, la préfecture du Bas-Rhin n'a pas reçu de déclaration pour l'événement annoncé et rappelle qu'une telle déclaration doit intervenir au plus tard 3 jours avant la date prévue.

Face à l'absence totale d'organisation et de déclaration préalable, et compte tenu des risques de troubles à l'ordre public, de risques en matière de sécurité sanitaire, de sécurité civile et de perturbation de la circulation en centre ville de Strasbourg, le préfet du Bas-Rhin a décidé d'interdire cet événement les vendredi 28 mai et samedi 29 mai 2010.

Vous trouverez, en pièces jointes, deux arrêtés préfectoraux portant interdiction :

- des rassemblements à caractère festif sur la voie publique prévus les vendredi 28 mai et samedi 29 mai 2010,
- du transport et de la vente d'alcool sur la voie publique les vendredi 28 mai et samedi 29 mai 2010, de 18heures à 5heures à partir des places de la Kléber, Gutenberg, Broglie, République et parc Contades, à Strasbourg (périmètre de 150 mètres pour le transport et périmètre de 500 mètres pour la vente)

La préfecture du Bas-Rhin rappelle que la tenue d'un rassemblement sans déclaration préalable ou malgré une interdiction expose les organisateurs à des sanctions pénales.